



# Plan Protection Plus<sup>®</sup> Assure-Toit<sup>®</sup>

## Demande de règlement en cas de décès

## Renseignements importants au sujet de la demande de règlement en cas de décès

Police collective Plan  
Protection Plus numéro  
G28444  
Police collective Assure-Toit  
numéro G60100

**Avant de présenter une demande, veuillez relire la documentation concernant votre police d'assurance pour connaître le détail de la couverture. La documentation est composée de la brochure Plan Protection Plus ou Assure-Toit, de la proposition d'assurance dûment remplie ou de la confirmation de proposition d'assurance, ainsi que de tout autre document présenté comme justification d'assurabilité ou de toute autre lettre confirmant l'approbation de l'assureur (le cas échéant).**

### Comment faire la demande de règlement ?

Pour faire une demande de règlement en cas de décès relativement à une Marge de Crédit Royale<sup>®</sup>, un prêt personnel ou un prêt hypothécaire assuré :

1. Il faut envoyer la formule Demande de règlement en cas de décès (ci-jointe) **dûment remplie** à l'assureur, la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada-Vie), par l'entremise du Centre des services d'assurance. Pour communiquer avec le Centre des services d'assurance, appelez sans frais au 1 800 ROYAL 2-3 (1 800 769-2523).
2. **Si le décès est survenu dans un délai de 24 mois suivant la date d'effet de l'assurance, ou si l'assuré décédé avait une Marge de Crédit Royale**, la formule Déclaration du médecin traitant ci-jointe doit être remplie par le médecin traitant de l'assuré au moment de son décès.

### Comment puis-je m'assurer que ma demande est traitée rapidement ?

Pour assurer le traitement rapide de votre demande, veuillez fournir tous les renseignements requis et retourner promptement la Demande de règlement en cas de décès dûment remplie au Centre des services d'assurance. Des renseignements complémentaires pourraient être requis pour traiter votre demande (p. ex., renseignements médicaux supplémentaires, rapport d'accident, etc.). Le cas échéant, vous en serez informé par écrit. Pour faciliter le processus, vous pouvez communiquer avec le médecin pour vous assurer que ces renseignements soient transmis rapidement. **Veillez nous transmettre toute information que vous jugez pertinente, à l'appui de la demande de règlement (p. ex., rapport d'accident, photos, etc.).**

### Quand doit-on présenter une demande de règlement en cas de décès ?

La demande de règlement en cas de décès doit être présentée dans un délai d'un an suivant le décès, sinon elle peut être refusée.

### Comment serai-je informé de la décision de Canada-Vie ?

Si l'assureur (Canada-Vie) approuve la demande de règlement, il en informera le Centre des services d'assurance, qui vous en informera par écrit. S'il rejette la demande de règlement, il vous en informera par écrit, en précisant les motifs de sa décision. Il enverra une autre lettre au Centre des services d'assurance pour l'informer de sa décision, sans toutefois y préciser les raisons de son refus.

### Pour quelles raisons une demande de règlement en cas de décès peut-elle être refusée ?

La demande de règlement est refusée quand le décès survient dans un délai de 24 mois suivant la date d'effet et que

- le décès est attribuable au suicide, ou
- l'assuré décédé a donné des faux renseignements, intentionnellement ou non, lors de la demande d'assurance.

Veillez consulter la proposition Assure-Toit / Plan Protection Plus, ou la brochure d'information, pour connaître les exclusions ou limitations de l'assurance, y compris les précisions sur les états préexistants.

### Avec qui dois-je communiquer pour obtenir des précisions ?

Le Centre des services d'assurance est chargé de la gestion des demandes de règlement et du service connexe. Ses représentants sont à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur l'assurance. Ils traitent directement avec l'assureur, Canada-Vie, pour veiller à ce que la demande soit traitée rapidement. Si vous avez des questions ou voulez savoir où en est le traitement de la demande, appelez le Centre des services d'assurance au 1 800 ROYAL 2-3 (1 800 769-2523).

**Pour assurer la confidentialité des renseignements médicaux, seule l'information relative à la gestion et au traitement de la demande est conservée au Centre des services d'assurance.**



# Plan Protection Plus<sup>®</sup>

## Assure-Toit<sup>®</sup>

SRF#

### Demande de règlement en cas de décès

Police collective Plan  
Protection Plus numéro  
G28444

Police collective  
Assure-Toit numéro  
G60100

La Compagnie d'assurance  
du Canada sur la Vie  
(l'assureur) a établi des  
polices d'assurance crédit  
collective pour la Banque  
Royale du Canada et ses  
entreprises associées, la  
Société d'hypothèques de  
la Banque Royale, la  
Société Trust Royal du  
Canada et la Compagnie  
Trust Royal (la « Royale »).

Utilisez les deux formules suivantes pour les demandes de règlement en cas de décès à l'égard d'une Marge de Crédit Royale<sup>®</sup>, d'un prêt personnel ou d'un prêt hypothécaire assuré.

1. **Demande de règlement en cas de décès**
  - **Doit être remplie par le demandeur**
  - Le décès doit être attesté par un certificat de décès ou un certificat du salon funéraire ou, à défaut, par une déclaration du médecin traitant.
2. **Déclaration du médecin traitant**
  - **Doit être remplie par le médecin qui traitait l'assuré au moment de son décès si :**
    - a) l'assuré décédé détenait un prêt personnel ou hypothécaire assuré, et le décès est survenu dans les 24 mois de la prise d'effet de l'assurance ; ou
    - b) l'assuré décédé détenait une Marge de Crédit Royale assurée.

**Il incombe au demandeur d'obtenir la déclaration du médecin traitant et de régler les honoraires éventuellement facturés pour cet acte.**

#### Envoyez les formules dûment remplies et une copie de votre proposition d'assurance à l'adresse suivante :

Services d'assurance RBC Inc.  
Centre des services d'assurance  
C. P. 53, Succursale A  
Mississauga (ONTARIO) L5A 2Y9

Si vous avez des questions, appelez sans frais le Centre des services d'assurance au **1 800 ROYAL 2-3** ou **1 800 769-2523** ou envoyez-les par télécopieur au **1 800 864-6102**.  
Le Centre des services d'assurance ajoutera aux présents documents des renseignements sur votre prêt hypothécaire, votre prêt personnel ou votre Marge de Crédit Royale et les enverra à l'assureur.

#### Renseignements généraux sur l'assuré décédé - Le demandeur doit remplir cette section

##### Renseignements sur l'assuré décédé

<b>Prénom</b>	<b>Initiale</b>	<b>Nom de famille</b>	
<b>Nom de jeune fille (s'il y a lieu)</b>		<b>Sexe</b>	
		<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
<b>N° de la carte-client</b>		<b>Type de prêt</b>	<b>Type d'assurance</b>
		<input type="checkbox"/> Hypothèque	<input type="checkbox"/> Assure-Toit
<b>N° d'unité de la succursale</b>		<input type="checkbox"/> Prêt personnel	<input type="checkbox"/> Plan Protection Plus
<b>N° de téléphone de la succursale</b>		<input type="checkbox"/> Marge de Crédit Royale (MCR)	
<b>Adresse (numéro et rue)</b>		La déclaration du médecin traitant est exigée pour toutes les MCR assurées.	
<b>Ville</b>		<b>Province</b>	<b>Code postal</b>
<b>Date de naissance (jour/mois/année)</b>	<b>Date du décès (jour/mois/année)</b>		

#### Renseignements généraux sur le demandeur - Le demandeur doit remplir cette section

##### Qui est le demandeur ? (peut être appelé pour de plus amples renseignements)

<b>Prénom</b>	<b>Initiale</b>	<b>Nom de famille</b>	
<b>Lien avec l'assuré décédé</b>	<b>N° de la carte-client du demandeur (s'il y a lieu)</b>	<b>Sexe</b>	
		<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
<b>Adresse (numéro et rue)</b>			
<b>Ville</b>		<b>Province</b>	<b>Code postal</b>
<b>N° de téléphone (domicile)</b>	<b>N° de téléphone (travail)</b>	<b>N° de télécopie (s'il y a lieu)</b>	<b>Courriel</b>
	poste		
<b>Précisez si le demandeur est un client de RBC</b>	<b>Si le demandeur est un client de RBC et qu'il utilise Banque en direct, précisez s'il souhaite recevoir de l'information par l'entremise de Banque en direct</b>		<b>Entrez le numéro de la carte-client du demandeur</b>
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		4519_



# Plan Protection Plus<sup>®</sup> Assure-Toit<sup>®</sup>

## Demande de règlement en cas de décès

Police collective Plan  
Protection Plus numéro  
G28444  
Police collective  
Assure-Toit numéro  
G60100

SRF#

Quelle attestation de  
décès présentez-vous ?

- Certificat de décès provincial  
ci-joint (original ou copie  
notariée)
- Certificat du salon funéraire  
ci-joint
- Déclaration du médecin  
traitant (formule 53502)

### Signature et autorisation

Par votre signature :

Vous autorisez l'assureur à se procurer des renseignements personnels, à transmettre ces renseignements et à les échanger avec les personnes morales ou physiques suivantes : agences de renseignements personnels, agences d'investigation, autres assureurs, médecins et établissements de soins médicaux qui détiennent des renseignements pertinents sur l'assuré décédé, ainsi que les prestataires de soins médicaux auxquels l'assureur a recours.

Vous autorisez également le Centre des services d'assurance à se procurer ou à échanger les renseignements personnels dont il peut avoir besoin pour traiter une demande de règlement au titre de l'assurance Plan Protection Plus ou Assure-Toit.

Vous autorisez enfin les médecins, hôpitaux, cliniques, dispensaires, sanatoriums, pharmaciens, employeurs et tout autre organisme à fournir à l'assureur une copie des dossiers sur l'emploi et l'état de santé de l'assuré décédé.

Une photocopie de la présente autorisation a même valeur que l'original.

Signature du  
demandeur \_\_\_\_\_

Date (jour/mois/an) ( \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ )



# Plan Protection Plus<sup>®</sup> Assure-Toit<sup>®</sup>

## Demande de règlement en cas de décès

### Déclaration du médecin traitant

Cette formule doit être remplie par le médecin traitant de l'assuré au moment de son décès. Si vous avez des questions, appelez sans frais le Centre des services d'assurance au 1 800 ROYAL 2-3 ou 1 800 769-2523.

Il incombe au demandeur d'obtenir la déclaration du médecin traitant et de régler les honoraires éventuellement facturés pour cet acte.

#### Renseignements généraux

##### Renseignements sur l'assuré décédé

Prénom [ \_\_\_\_\_ ] Initiale [ \_\_\_\_ ] Nom de famille [ \_\_\_\_\_ ]

N° de la carte-client [ \_\_\_\_\_ ] Date de naissance (jour/mois/an) [( \_\_\_\_\_ )] Sexe  Homme  Femme

##### Renseignements sur le médecin traitant

Prénom [ \_\_\_\_\_ ] Nom de famille [ \_\_\_\_\_ ]

Adresse (numéro et rue) [ \_\_\_\_\_ ]

Ville [ \_\_\_\_\_ ] Province [ \_\_\_\_\_ ] Code postal [ \_\_\_\_\_ ]

##### Renseignements sur la cause du décès

Quelle est la cause du décès ?  Cause naturelle  Accident  Suicide  Homicide

Veillez donner des précisions Date du décès (jour/mois/an) ( \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ ) Lieu du décès (ville) \_\_\_\_\_ S'il s'agit d'un décès accidentel, précisez la date de l'accident ( \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ )

Maladie ou affection directement liée au décès \_\_\_\_\_ Depuis combien de temps l'assuré souffrait-il de la maladie ou de l'affection ? \_\_\_\_\_

Causes antérieures \_\_\_\_\_ Y a-t-il eu enquête ?  Yes  No

Avez-vous traité ou conseillé l'assuré au cours des cinq dernières années ?  Oui  Non Si oui, précisez la nature de la maladie ou de la blessure \_\_\_\_\_

L'assuré a-t-il été traité par un autre professionnel de la santé ou a-t-il été hospitalisé au cours des cinq dernières années ?  Oui  Non Si oui, précisez la nature de la maladie ou de la blessure \_\_\_\_\_

Nom du professionnel de la santé \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement hospitalier \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

#### Signature du médecin

Par votre signature, vous reconnaissez que les réponses données ci-dessus sont, à votre connaissance, complètes et véridiques.

Signature du médecin \_\_\_\_\_ Date (jour/mois/an) ( \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ )